VILLE D'AVRILLE

Dans un contexte financier contraint par le recul important des dotations de l'Etat, le budget primitif 2016 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

BUDGET PRIMITIF

2016

NOTE DE SYNTHESE

Préambule

Depuis 3 ans, les collectivités territoriales de notre pays, et notamment les communes, doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel inédit.

L'enchaînement des réformes, souvent peu évaluées, la baisse des dotations imposées par l'Etat et l'attente croissante des citoyens soumettent les communes à rudes épreuves.

Disponibles, proches, humaines, celles-ci sont pourtant devenues le dernier recours quand on ne sait plus vers qui se tourner, en matière d'emploi, d'aides ou de logement.

Pour continuer à être les piliers de la République, les communes ont besoin de disposer des moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions.

Toutefois, l'effet de ciseaux entre la baisse des dotations et les charges contraintes nécessite de faire des choix dans la préparation budgétaire afin de maintenir l'autofinancement nécessaire à l'investissement.

La Ville d'Avrillé a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui nécessite que des efforts soient entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, la collectivité ne peut pas absorber une contraction aussi brutale de ses ressources.

Désormais, la seule alternative est de procéder à des arbitrages affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent les leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le budget 2016 se caractérise par la traduction comptable des transferts de compétences réalisés au profit de la communauté urbaine d'Angers (ALM). En effet, ils se sont accompagnés de transferts de charges et de produits dans certains cas ou bien d'inscriptions de crédits sur des comptes de tiers pour ceux réalisés sous convention de gestion pour le compte d'ALM (voirie, eaux pluviales).

BUDGET PRIMITIF

2016

CADRE BUDGETAIRE

pages

- BUDGET PRINCIPAL VILLE :

I - Synthèse du budget 3
II - Section de fonctionnement..... 4 à 9
III - Section d'investissement ..... 10 à 12

- BUDGET MULTIACCUEIL..... 13
- BUDGET RESERVES FONCIERES 14
- BUDGETS CONSOLIDES..... 15

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Un budget global en diminution de -4% sur N-1 qui intègre pour la 1ère année, le transfert des charges et produits lié au transfert de compétences à la communauté urbaine (CU).

I - SYNTHESE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à **20 352 770 €.**

	BP 2015	BP 2016	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	15 671 000	14 711 270	-6%	-959 730
INVESTISSEMENT	5 608 440	5 641 500	1%	33 060
BUDGET GLOBAL	**21 279 440**	**20 352 770**	**-4%**	**-926 670**

Prise séparément, la section de fonctionnement 2016 au global s'établit à :

- 14 711 270 € pour les recettes
- 13 275 870 € pour les dépenses

ce qui permet de dégager un **excédent de fonctionnement de 1 435 400 €** contre **2 133 340 €** au BP 2015.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 5 641 500 € et est en augmentation de 1% par rapport à 2015. Toutefois, il convient de retraiter cette évolution en excluant les 1 000 K€ de ligne BFT au BP 2015, non reconduite au BP 2016 s'agissant plus d'un outil de gestion que d'un besoin réel. Ainsi, l'évolution de la section d'investissement s'établit à +22%. A noter, à ce stade des prévisions budgétaires qu'elle s'équilibre grâce à l'excédent de fonctionnement, sans faire appel à l'emprunt.

IMPACTS CU : S'agissant des transferts de compétences à la communauté urbaine ceux-ci se sont accompagnés du transfert des charges et des produits correspondants, sur la base d'une moyenne annuelle des 3 dernières années pour le fonctionnement et des 10 dernières années pour l'investissement.

Si certaines compétences sont transférées nettes (éclairage public, tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), enfouissement des réseaux…) d'autres ont été assorties d'une convention de gestion sur 2 ans, permettant à la Communauté Urbaine d'organiser ses services pour absorber ces nouvelles compétences à l'échelle de 30 communes. C'est le cas pour les compétences voirie et eaux pluviales. Enfin, la gestion des zones économiques communales mutera définitivement vers la CU lorsque le patrimoine sera lui-même transféré.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 14 711 270 €

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :

- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations
- Les autres produits réels de fonctionnement.

Ils s'élèvent à **14 711 270 €** pour l'année 2016, soit une diminution de **-6 %** par rapport au budget primitif 2015 **(-960 K€).**

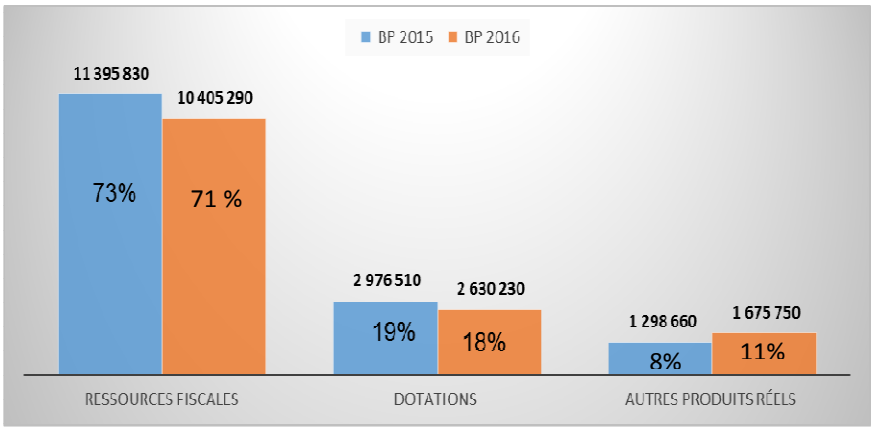

Soit **1 100 € par habitant** contre 1 256 € au CA 2014.

Ce dernier se révélait inférieur à la moyenne des communes de même strate au niveau régional (1 438 €) sur la même période.

Le produit de la fiscalité sur les ménages évolue de 1% par rapport au BP 2015 dont +0,9% (+100K€) conformément à la revalorisation des bases cadastrales décidée par le gouvernement. Les taux locaux quant à eux restent inchangés selon l'engagement de l'équipe municipale en début de mandat.

IMPACT CU : La baisse de ce chapitre budgétaire est due exclusivement à la diminution des dotations reversées par l'agglomération suite aux transferts de compétences opérés au 1er septembre 2015. C'est au final 883 K€ en moins sur l'attribution de compensation désormais établie à 629 K€ contre 1 518 K€. A cela s'ajoute la perte de la recette sur la taxe d'électricité (-260 K€) également transférée à ALM.

1.2. Les dotations : -16% (-370 K€)

Pour la 3ème année consécutive, les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour ce faire, leurs dotations se voient amputées largement par l'Etat.

Pour Avrillé, la DGF (forfaitaire + solidarité urbaine + nationale de péréquation) est passée de 2 693 948 € en 2013 (dernière année pleine) à 1 918 500 € au BP 2016 soit -775 448 € (-60 € par habitant). Pour mémoire, cette contribution s'exercera également en 2017, soit à nouveau -370 K€. Ainsi, au terme de ces 4 années, la DGF sera-t-elle diminuée de plus de 1 000 000 € par rapport à 2013. Diminution qui s'inscrira dans la durée les années suivantes et ce, sans considérer la réforme de la DGF à venir.

En effet, dans le même temps, le Gouvernement vient d'insérer, dans la loi de finances 2016, un article portant réforme de la part communale et intercommunale de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette réforme s'effectue à coût constant et va conduire à accentuer la baisse des dotations pour de nombreuses communes. Un des objectifs du Gouvernement consiste à donner plus de lisibilité à la DGF. A ce jour, la proposition qu'il a faite ne satisfait pas cet objectif. Pire, seule

une simulation sur l'impact 2016 a été communiquée, rien pour les années suivantes. Or, les collectivités ont besoin de lisibilité pour préparer l'avenir et relancer leurs investissements.

Au travers d'une « dotation de centralité », une part importante de la DGF serait concentrée dans la ville la plus peuplée de chaque intercommunalité. Cette réforme de la DGF est donc étroitement corrélée aux périmètres des intercommunalités, qui vont fortement évoluer au cours de l'année 2016.

Largement décriée, le Gouvernement, le 3 novembre dernier, a décidé de reporter la mise en application de cette réforme au 1er janvier 2017, tout en la maintenant dans le texte de la loi de finances 2016.

1.3. Les autres produits réels : +29% (+377 K€)

Il s'agit essentiellement des produits de mise à disposition de personnel auprès des budgets rattachés à la Ville. Désormais, les frais de gestion des services ressources de la Ville (direction générale, finances, informatique, ressources humaines…) sont ventilés sur les budgets Multiaccueil et Foyer logements, à hauteur de 8% de leur budget de fonctionnement, soit respectivement 50 100 € et 117 080 €.

IMPACT CU : La convention de gestion des compétences voirie et eaux pluviales prévoit la prise en charge des personnels de la Ville affectés tout ou partie à ces missions (7 ETP), le montant facturé est estimé à 232 974 €.

2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : 12 165 870 €

Elles se décomposent en quatre rubriques principales et s'entendent hors dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement :

- Les charges de personnel
- Les subventions et participations
- Les autres charges de fonctionnement réelles
- Les charges financières

Les DRF s'élèvent à **12 165 870 € pour l'année 2016**, soit une diminution de **-3%** par rapport au budget primitif 2015 **(-372 K€).**

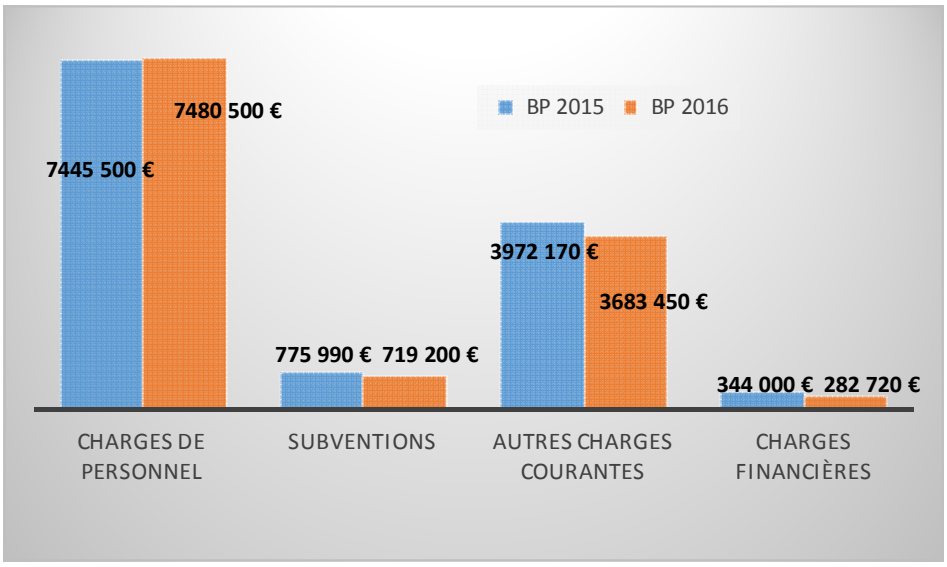

910 € par habitant contre 999 € au CA 2014.

Pour ce dernier, les communes de même strate au niveau régional y consacraient 1 073 € sur la même période, soit une dépense par habitant supérieure de 18% par rapport au prévisionnel 2016 d'Avrillé.

Il est toujours difficile de se comparer à d'autres collectivités, tant les choix de gestion peuvent avoir une influence sur le graphique de répartition des charges :

- Gestion en régie (personnel communal) : ..... Charges de personnel
- Gestion déléguée ou prestations de service (externalisation) : ..... Charges courantes

2.1. Les charges de personnel et assimilés : +0.5% (+35 K€)

Prises individuellement, les prévisions de dépenses de personnel enregistrent une faible hausse (+0.5%) malgré un GVT (glissement Vieillesse et Technicité) estimé à 1,8% et l'augmentation des charges employeurs de 0,20%. La maîtrise des coûts est rendue possible en 2016 par :

- L'échéance de 5 contrats aidés aux espaces verts au 1er avril 2016. En effet, en 2013, la collectivité s'est impliquée dans le dispositif d'emplois d'avenir crée par la loi du 26 octobre 2012 pour les jeunes sans emploi et peu ou pas qualifiés. Désormais formés et titulaires d'une première expérience de 3 années, ces jeunes pourront mieux appréhender le marché de l'emploi. Aujourd'hui, l'équipe municipale fait le choix de ne pas renouveler ces contrats. En effet, le travail sur la mutualisation des services actuellement en cours invite à la prudence, les espaces verts pouvant être impactés. C'est dans ce contexte qu'une extension du contrat de maintenance des espaces verts est prévue au budget afin de permettre une adaptabilité du service aux besoins futurs.
- Chaque départ en retraite ou volontaire fait l'objet d'une étude sur l'organisation des services afin d'étudier les possibilités de redéploiement sans recrutement supplémentaire.

Désormais, les charges de personnel nettes par habitant, c'est à dire diminuées des atténuations de charges (remboursement de salaires) **s'établissent à 555 €.** Ce ratio était de 594 € au CA 2014 (602 € pour les communes de même strate au niveau régional sur la même période), soit une dépense par habitant supérieure de 8,5% par rapport au prévisionnel 2016 d'Avrillé.

ZOOM SUR LES EMPLOIS : Nouvelles dispositions relatives aux DOB issues de la loi NOTRe

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) impose désormais aux collectivités de plus de 10 000 habitants une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel dès le débat d'orientation budgétaire. Celui-ci étant passé, il est proposé de réaliser cette présentation dans le présent document.

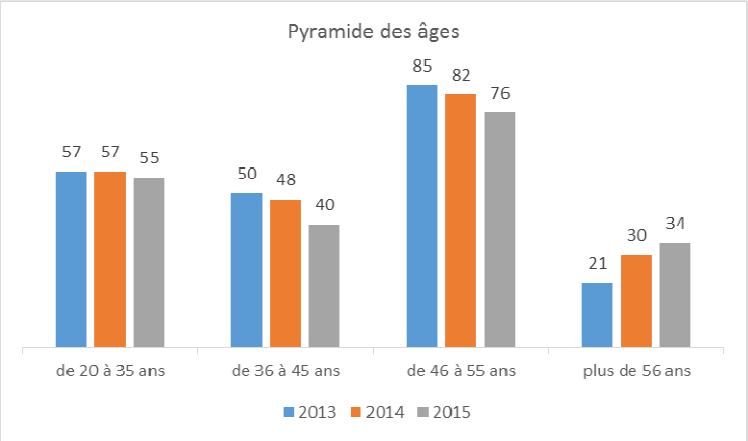

Au 31 décembre 2015, la Ville comptait 205 agents permanents contre 217 en N-1 (dont 19 au multiaccueil en 2014 et 2015).

Les femmes représentaient 63% de l'effectif.

Moyenne d'âge 44,29 ans contre 43,57 ans en n-1

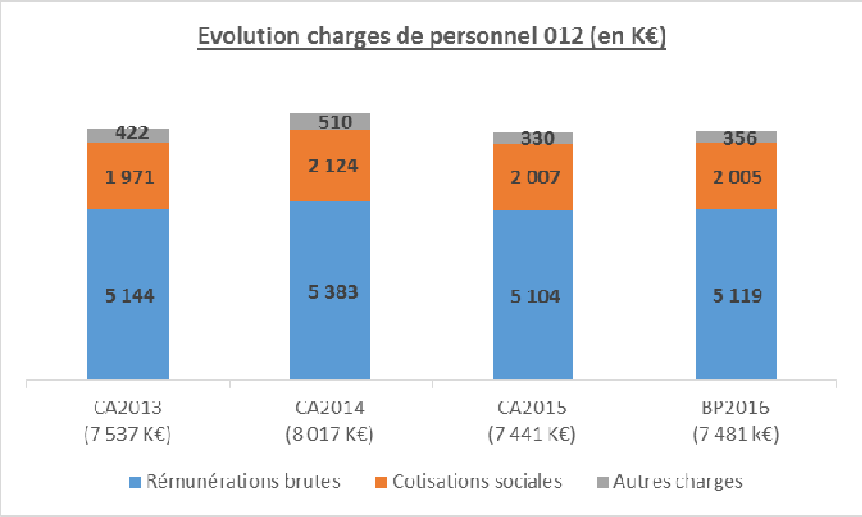

Sont incluses dans ces charges de personnel, la valorisation des avantages en nature pour 2 agents (logement de fonction de gardiennage ; véhicule de fonction) pour un montant total de 7 208 €.

2.2. *Les subventions aux associations : -7% (-56,8 K€)*

Acteurs privilégiés de la commune, les associations sont associées à la demande de réduction des charges de fonctionnement afin de répondre à l'objectif municipal de diminuer les subventions aux associations. Ainsi, les aides ont été redéfinies pour chacune des associations. S'agissant de la MJC, la signature d'une nouvelle convention d'objectifs liée à la politique jeunesse permet de conforter le soutien de la Ville pour les 3 années à venir à hauteur de 144 530 € en 2016, pour ce programme uniquement.

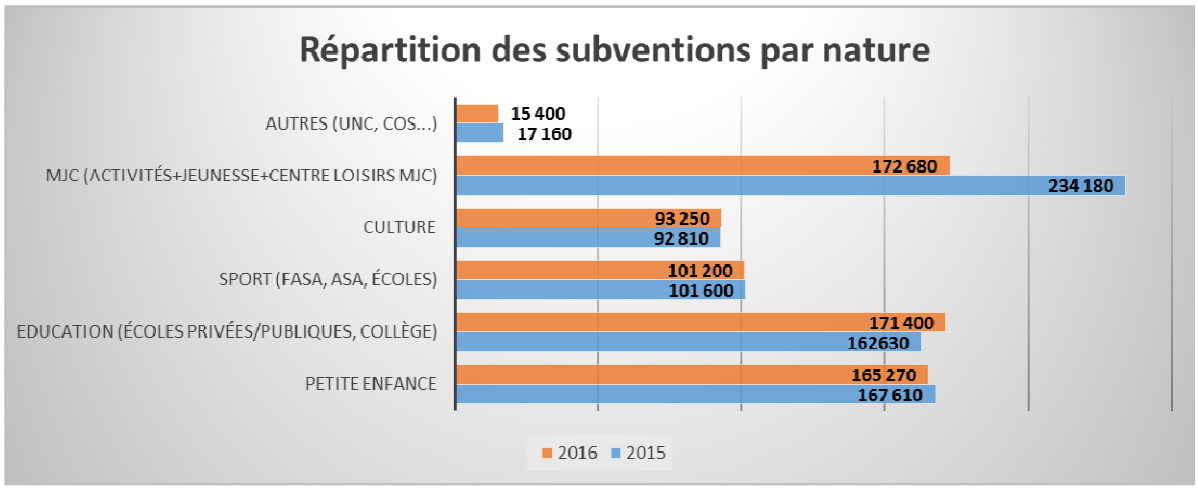

2.3. *Les autres charges courantes : -7% (-289K€)*

2.3.1. *Charges à caractère général (011) : -8% (-240 K€)*

IMPACTS CU : -322 K€

- Pour les dépenses liées à la convention de gestion des compétences voirie et eaux pluviales, la Ville d'Avrillé continuera à intervenir sur ces compétences pendant deux années, au nom et pour le compte de la Communauté Urbaine. Elle devra donc engager des crédits et payer les factures pour lesquelles la CU prévoit un remboursement. Pour ce faire, l'ensemble des écritures comptables de fonctionnement est transféré sur un compte de tiers en section d'investissement, soit 166 197 €.

- D'autres compétences sont transférées définitivement. Les crédits sortent donc du budget en 2016 pour un total 155 850 € par rapport à 2015 : éclairage public, enfouissement des réseaux, feux tricolore…

D'autre part, il convient de noter sur ce chapitre l'inscription de nouvelles dépenses incontournables dont notamment :

- +80 K€ sur le contrat espace verts
- +43 K€ d'études diverses liées à l'accompagnement des services par des prestataires extérieurs notamment dans la mise en œuvre de marchés publics très spécifiques : assurances, chauffage…
- +9,5 K€ pour la location de modulaires à l'école du Bois du Roy afin d'accueillir les écoliers aux activités TAP pendant les travaux.

Au final, les crédits inscrits au budget après ces retraitements (CU et incontournables) permettent de respecter les orientations budgétaires fixées à -3%.

2.3.2. Contingents et participations obligatoires : -5% (-48,4K€)

Trois subventions d'équilibre :

Budget annexe Réserves foncières» : 229,2 K€ contre 271,2 K€ en N-1.

Budget annexe Multiaccueil : 137,6 K€ contre 105 K€ en N-1. Les tarifs auprès des familles étant imposés par la CAF, le delta avec la réalité des coûts est pris en charge par la Ville.

Budget autonome du CCAS d'Avrillé : 176,3 K€ (idem BP 2015) permettant d'assurer la solidarité auprès des plus démunis.

Les autres participations, dont :

Participation Angers Loire Métropole (ALM) Transports : 140 000 € (0%).
Participation CLIC : 11 600 € (0%) montant calculé au prorata de la population.
Elus (indemnités + frais divers) : 204 000 € contre 210 000 € (-3%).

IMPACTS CU : -77,7 K€

Participation SIEML, travaux de maintenance de l'éclairage public : 0 € contre 57 000 € en N-1.

Participation Syndicat du Brionneau et de la Mayenne : 0 € contre 7 700 € en N-1 ; syndicat dissout à la demande du Préfet. Compétences assurées désormais par la communauté urbaine.

Convention tramway : 0 € contre 13 000 € en N-1.

2.3.3. Dépenses imprévues

Comme tous les ans, une enveloppe de 25 000 € est prévue au BP 2016 afin de faire face à un événement non prévisible.

2.3.4. Dépenses exceptionnelles

Définies à hauteur de 17 500 € (idem 2015). On retrouve dans ce chapitre notamment :

- les bourses au permis de conduire : 11 000 €
- les bourses au BAFA : 2 000 €.

2.4. *Les charges financières : -18% (-61 K€)*

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours, soit 282 720 € contre 320 000 € en N-1.

Afin de profiter des taux extrêmement bas, la collectivité a mis en place un emprunt en 2015 permettant de supprimer la ligne de trésorerie pour laquelle 24 000 € d'intérêts étaient prévus au BP 2015.

2.5. *Virements à la section d'investissement*

Les économies réalisées sur le fonctionnement, permettront un virement à la section d'investissement à hauteur de 1 435 400 € contre 2 133 340 €. Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant viendront s'ajouter 1 110 000 € de dotations aux amortissements contribuant également au financement des investissements.

3 CONCLUSION : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La CAF NETTE correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) diminuée du remboursement des emprunts. Elle permet de mesurer le disponible pour financer les investissements.

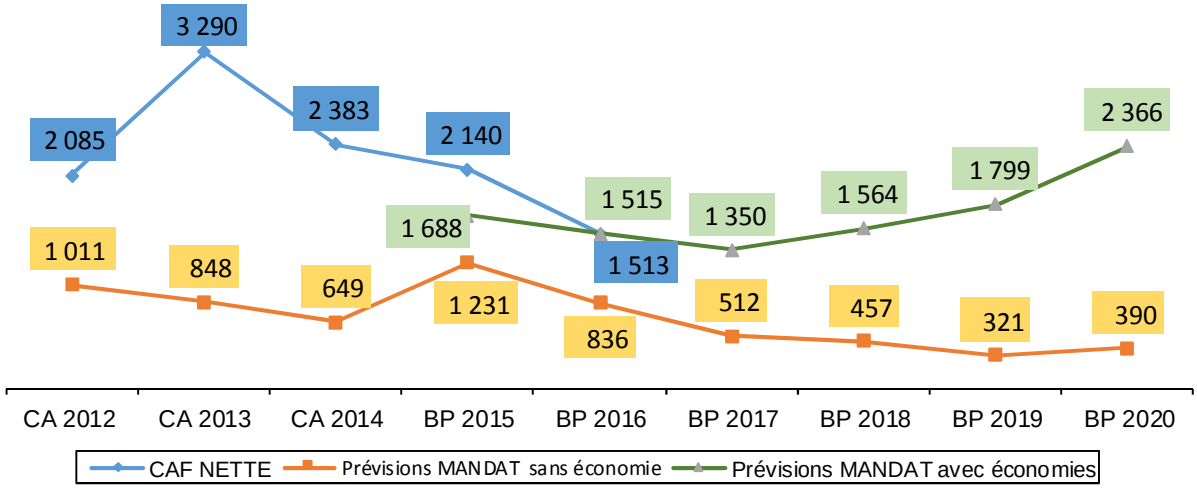

On le constate, la baisse des dotations de l'Etat amorcée en 2013 pénalise au fur et à mesure de son application les résultats de la Ville.

IMPACTS CU : De plus, la courbe d'autofinancement s'établit à partir de la section de fonctionnement, or l'impact des opérations liées à communauté urbaine s'élève à -743 K€ (contraction dépenses/recettes). En effet, les principales charges transférées (voirie) relèvent de la section d'investissement. C'est pourquoi, la courbe d'autofinancement subit de plein fouet ce phénomène. Désormais son niveau au BP2016 se situe légèrement en dessous des prévisions malgré les économies demandées à tous les niveaux.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section globale d'investissement 2016 s'établit à 5 641 500 €

L'équilibre entre les dépenses et les recettes réelles d'investissement est assuré par le virement de la section de fonctionnement de 1 435 400 € et les dotations aux amortissements pour un montant de 1 100 000 €.

Comparativement au BP2015, les investissements 2016 évoluent de 22% après retraitement (cf p3 – synthèse du budget, section d'investissement).

1. LES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT: 5 641 500 €

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (CAF brute)
- L'emprunt
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds…)
- L'amortissement

Afin de faciliter la lecture des évolutions, ne sont pas repris dans le présent document, les crédits liés à la ligne BFT en 2015 s'agissant plus d'un outil de gestion que l'on retrouve en dépenses et recettes à hauteur de 1 000 K€ en 2015.

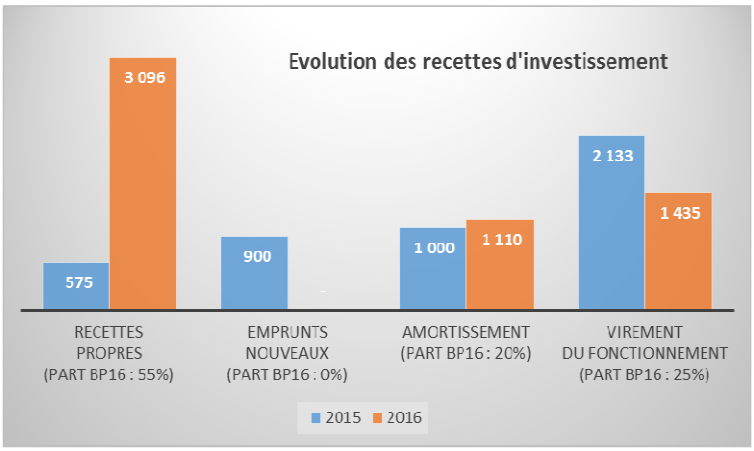

Une section d'investissement en grande mutation pour 2016 comme le précisent les éléments ci-dessous répertoriés.

1.1 Les recettes propres : 3 096 K€

1.1.1 L'impact du budget annexe Réserves Foncières : 1 593 K€

Deux sorties du patrimoine devront transiter du budget principal vers le budget annexe afin de permettre leur vente à des tiers. Il s'agit du terrain petite garde et du site Pierre et Marie Curie : total 675,2 K€

D'autre part, remboursement par le budget annexe Réserves Foncières de l'avance faite lors de sa création par le budget principal. Ce remboursement s'opère à partir des plus-values constatées lors des ventes définitives : estimation 2016 : 917,7 K€. (cf partie budget « réserves foncières »).

1.1.2 Les subventions obtenues : 69 K€

Les subventions notifiées reposent sur les projets suivants :

- 19 000 € Aménagement sécurité rondpoint Jean Lurçat
- 32 000 € subvention projet d'amélioration du fonctionnement du groupe scolaire St Exupéry (bibliothèque, périscolaire, aménagement 1er étage) Coût estimatif des travaux 139 000 €HT.
- 18 000 € : reversement par l'Etat des amendes de police sur le territoire.

A noter, la loi de finances 2016 de l'Etat prévoit le renforcement des aides aux collectivités sur des projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles. Des dossiers seront montés en cours d'année dans ces domaines. Les crédits de travaux seront inscrits au budget en même temps que les subventions obtenues par l'Etat.

1.1.3 Le FCTVA : 450 K€ idem BP N-1

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16 ,404% contre 15,782% précédemment) de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

A noter la loi de finances 2016 prévoit l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie (fonctionnement) ainsi qu'aux investissements dans le haut-débit à compter de 2016. Le remboursement est proportionnel aux dépenses engagées sur l'année N-1.

1.1.4 La taxe d'aménagement : 120 K€ contre 50 K€ au BP N-1

C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

Ce sont les services fiscaux qui se chargent de l'appel à cotisation et du recouvrement de l'imposition. Ils reversent ensuite la part communale à la collectivité de manière globale.

Cette taxe est proportionnelle aux projets d'urbanisme (hors ZAC) sur la commune.

IMPACTS CU : Une partie de cette taxe a vocation à partir à la communauté urbaine dans 2 ans uniquement, date à laquelle l'ensemble des permis concernés aura été délivré après le 1er septembre 2015.

1.1.5 Les comptes de tiers ALM : 853,7 K€

IMPACTS CU : Dans les faits, une convention de gestion a été mise en place pour la compétence Voirie sur 2 ans, période pendant laquelle la Ville agira pour le compte et au nom de la CU dans ce domaine. Pour ce faire, les inscriptions budgétaires s'inscrivent de manière identique en dépenses et en recettes d'investissement.

1.2 Les emprunts nouveaux : 0 €

Après virement de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement et l'inscription du remboursement de l'avance par le budget annexe Réserves Foncières, le budget s'équilibre sans faire appel à l'emprunt. Celui-ci viendra en cours d'année lorsque les travaux des projets nouveaux pourront être inscrits budgétairement.

1.3 Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : 1 100 000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement : 1 435 400 €.

2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 5 641 500 €

Afin de faciliter la lecture des évolutions, ne sont pas repris dans le présent document, les crédits liés à la ligne BFT en 2015 s'agissant plus d'un outil de gestion que l'on retrouve en dépenses et recettes à hauteur de 1 000 K€ en 2015.

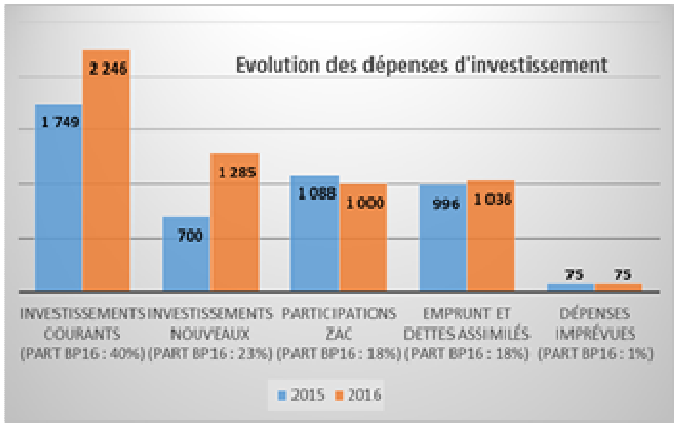

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 641 500 € contre 4 608 440 € pour l'année 2015 (hors ligne BFT), soit une augmentation de 22 %.

2.1 Investissements courants : 2 246 K€

- Entretien des bâtiments publics : ..... 248 100 €
  Aménagement et cadre de vie : ..... 1 442 200 €
  dont 1 328 K€ dans le cadre de la voirie avec ALM
- Equipements et informatisation des services : ..... 301 400 €
- Dotations scolaires : ..... 29 000 €
- Dépenses hors plan : ..... 225 100 €

2.2 Investissements nouveaux du mandat : 1 285 K€

- Etudes 4ème salle de sports :..... 551 000 €
- Travaux école du Bois du Roy :..... 374 000 €
- Etudes école St Exupéry : ..... 100 000 €
- Travaux équipements culturels/associatifs :..... 260 000 €

Un vote anticipé des crédits de travaux fait courir le risque d'une mauvaise appréciation du coût ; il est proposé de les voter peu de temps avant le démarrage du projet, une fois les caractéristiques financières et techniques précisées et non lorsque le projet est inscrit au PPI.

2.3 Participation ZAC : 1 000 K€

Zone Aménagement Concerté du Centre-Ville : 1 000 000 € pour 2016.

2.4 Les dépenses financières : 1 110 K€

- Dépenses imprévues : 75 000 € ; Dettes et emprunts assimilés : 1 036 000 €

3 CONCLUSION

La section d'investissement 2016 évolue de +22% par rapport à N-1. Les projets du mandat se mettent petit à petit en place, même si, par mesure de prudence, les travaux ne seront inscrits qu'après résultat des études diligentées.

A noter, certains travaux pouvant être subventionnés, des demandes seront faites auprès de la Préfecture pour solliciter des subventions. Par conséquent, il est urgent d'attendre la notification de l'Etat avant de démarrer les travaux. C'est une condition sine qua non pour l'octroi des subventions.

BUDGET ANNEXE MULTIACCUEIL

Il comprend 30 places en Multiaccueil et 30 places auprès d'assistantes maternelles à leur domicile. Il est établi sur une prévision d'occupation de 70 % en heures réelles de présence. C'est avant tout un budget de fonctionnement.

I - SYNTHESE DU BUDGET

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à **676 120 €** : 666 620 € en fonctionnement et 9 500 € en investissement.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 666 620 €

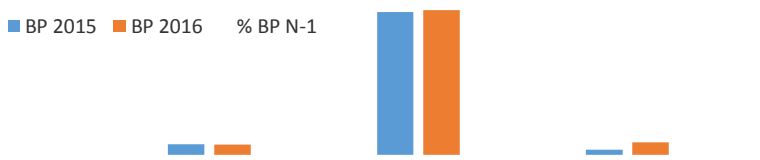

	Charges courantes	Charges de personnel	Mise à disposition personnel
BP 2015	42 000	560 000	20 000
BP 2016	40 360	567 000	50 000
% BP N-1	-3,90%	1,25%	150,00%

La mise à disposition du personnel du budget principal est calculée désormais selon le ratio 8% du BP hors refacturation.

Excédent de fonctionnement prévisionnel : 6 250 €.

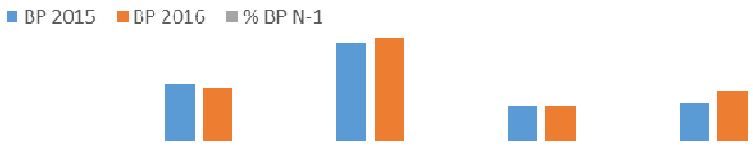

	PARTICIPATION DES USAGERS	PARTICIPATION CAF - PSU	PARTICIPATION CAF - CEJ	SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL
BP 2015	156 000	268 000	97 000	105 000
BP 2016	146 000	286 000	97 000	137 620
% BP N-1	-6,41%	6,72%	0,00%	31,07%

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 9 500 €

Les virements du fonctionnement viennent alimenter la section d'investissement. Ils s'élèvent à 9 260 € dont 3 010 € au titre des amortissements et 6 250 € au titre de l'excédent de fonctionnement.
En dépenses, des travaux sont prévus à hauteur de 8 000 €.

BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES

I - SYNTHESE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à 2 984 400 € et voit la concrétisation de plusieurs projets en instance.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 249 400 €

Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écriture en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat de biens fonciers.

A noter cependant :

- En recettes, la participation de la Ville à l'équilibre du budget pour 229,2 K (271,2 K€ en N-1).
- En dépenses, le virement à la section d'investissement pour 100 K€ (125 K€ en N-1).

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 735 000 €

Le budget 2016 se caractérise par plusieurs projets de vente : terrain avenue de la Petite Garde, Groupe scolaire Pierre et Marie Curie, 1ère phase entrée de Ville sud, ayant les impacts suivants sur le budget :

- En recettes :
  - Virement de la section de fonctionnement : 100 K€
  - Produit de cessions : + 2 135 K€

- En dépenses,
  - Transfert de patrimoine Ville=>Réserves foncières : 675,2 K€
  - Remboursement de l'avance faite par le budget principal au budget annexe à sa création ; remboursement sur la base des plus-values constatées : 1 050,8 K€.

D'autre part, comme tous les ans, une enveloppe de 500 K€ est prévue pour des acquisitions pouvant se présenter en cours d'année (DI). Elle s'équilibre par l'inscription d'un emprunt de même hauteur (RI).

BUDGETS CONSOLIDES

I - SYNTHESE DES BUDGETS

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	14 711 270	5 641 500	20 352 770
Budget annexe Multiaccueil	666 620	9 500	676 120
Budget annexe Réserves foncières	249 400	2 735 000	2 984 400
BUDGET GLOBAL	**15 627 290**	**8 386 000**	**24 013 290**

II – DETTES CONSOLIDEES

Sur le budget principal, l'encours de dettes s'établit à 8 729 K€ et se répartit à 89 % en taux fixe et 11% en taux variable. Le taux moyen de la dette est de 3,28%.

Sur les Réserves Foncières, cet encours au 1er janvier 2016 s'établit à 5 674 K€. La dette est composée à 31% de taux fixes et 69% de taux variables afin de permettre un désendettement sans frais lors des ventes du patrimoine. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2,26%.

Il y a aucun emprunt toxique sur l'ensemble des budgets.